CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Including

Canada Hibernia Holding Corporation

ANNUAL REPORT
2005

Contents

Report to the Minister	2
Report on Divestitures	3
Directors and Officer	4
The Corporation's Responsibility for Financial Statements	5
Corporate Governance Practices	6
Financial Statements	
Canada Development Investment Corporation	7
Canada Hibernia Holding Corporation	27

Corporate Mailing Address: P.O. Box 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario
K2P 2L9

Telephone: (613) 943-9391
Facsimile: (613) 943-9390

REPORT TO THE MINISTER

The Honourable James M. Flaherty
Minister of Finance

Dear Minister Flaherty:

I am pleased to report on the results of operations for Canada Development Investment Corporation (CDIC) for the year ended December 31, 2005. As part of CDIC's formal planning process, annual performance objectives are developed by entity, managed and monitored throughout the year. These were fully outlined in our Corporate Plan.

The financial statements of CDIC's two wholly owned subsidiaries, Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC) and Canada Eldor Inc. (CEI), have been consolidated with those of CDIC. CHHC was not previously consolidated as it is considered a temporary investment. Recent changes to Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) now require CDIC to consolidate CHHC into its financial statements. CHHC's audited financial statements are included separately in this report for information purposes.

The Board of Directors manages CDIC and provides advice to the Minister as required. The Board of Directors maintains a state of readiness with respect to the divestiture of CDIC's remaining assets and continues the orderly wind down of its remaining obligations.

CDIC's main focus during 2005 was continuing to manage its investment in CHHC, our one remaining active investment. CDIC has retained financial advisors to assist in the eventual sale of this investment. In 2005 CHHC paid dividends of $231 million to CDIC and CDIC paid an equivalent amount to the Government of Canada ("Government"). As at December 31, 2005, CHHC had repaid its appropriations of $410M to the Government and has paid a total of $504M in dividends to CDIC, which CDIC in turn paid to the Government in dividends. CHHC currently has $74.74M on deposit for it in the Consolidated Revenue Fund.

CDIC is responsible for the administration of outstanding issues pursuant to prior divestitures. These issues relate primarily to CEI and include certain waste contingencies and outstanding litigation. CEI currently has $57M on deposit for it in the Consolidated Revenue Fund.

Assets sold to date on behalf of the Government by CDIC since 1985 have realized proceeds of approximately $2.0 billion. During 2005, CDIC did not borrow from the Government nor did it receive any appropriations.

On behalf of the Board of Directors,

Donald McQ. Shaver, O.C., D. Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation

March 7, 2006

REPORT ON DIVESTITURES

CDIC has been effective in the divestiture of corporate interests of the Crown. The following chart profiles the assets sold on behalf of the Crown by CDIC since inception.

Company	Year	Proceeds ($ millions)
Canadair Limited	1986	$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	15
		$ 1,979

DIRECTORS AND OFFICERS AS AT MARCH 7, 2006

Minister Responsible for CDIC
The Honourable James M. Flaherty
Minister of Finance

Board of Directors

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation
Chairman
The Shaver Group
Cambridge, Ontario

Member since: 1983
Chairman since: 1995
Current term expires December 4, 2007

Gordon W. King (1) (2)
Director
Ottawa, Ontario

Member since: 1995
Current term expires October 20, 2007

N. William Ross, LL.M (1) (3)
Chairman Emeritus and Partner
WeirFoulds LLP
Toronto, Ontario

Member since: 1993
Current term expires October 20, 2007

William R. Teschke (1) (2) (3)
Executive
Vancouver, British Columbia

Past member 1983-1995
Member since: 1997
Current term expires October 20, 2007

Benita M. Warmbold, CA (1) (2) (3)
Managing Director
Northwater Capital Management Inc.
Toronto, Ontario

Former Executive Vice-President of Corporation
Member since: 1997
Current term expires October 20, 2007

Officer

Patrice S. Walch-Watson
Corporate Secretary

Committees of the Board

(1) Audit Committee
(2) Administrative Liaison Committee
(3) Nominating Committee

THE CORPORATION'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

The accompanying consolidated financial statements of Canada Development Investment Corporation (CDIC) are the responsibility of the Corporation and have been approved by the Board of Directors.

The financial statements have been prepared by the Corporation in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The financial statements of the Corporation's two wholly owned subsidiaries, Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC) and Canada Eldor Inc. (CEI), have been consolidated with those of the Corporation. The audited financial statements of CHHC are included separately in this report for information purposes. When alternative accounting methods exist, the Corporation has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on best estimates and judgments. The Corporation has prepared the financial information presented elsewhere in this annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

CDIC maintains systems of internal accounting and administrative controls designed to provide reasonable assurance that the financial records are reliable, form a proper basis for the preparation of financial statements and that CDIC's assets are properly accounted for and adequately safeguarded.

The Board of Directors carries out its responsibilities for the financial statements in this report principally through its Audit Committee. The Audit Committee reviews CDIC's annual consolidated financial statements and reports its findings to the Board for their consideration and approval. The Audit Committee also meets with the Corporation's auditors to discuss auditing matters and financial reporting issues. Due to its size, and as permitted by Order in Council, CDIC is exempt from the requirement to carry out internal audits.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditors, the Auditor General of Canada and KPMG LLP, whose report is presented separately.

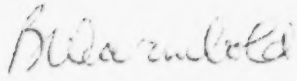

Benita M. Warmbold
Director
Canada Development Investment Corporation

March 7, 2006

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

The Board of Directors of CDIC is focused on winding down the Corporation in an effective and efficient manner. CDIC's mandate is to act in a commercial manner managing the remaining affairs of the Corporation.

CDIC's Board is actively assuming the leadership and stewardship of the Corporation, working closely with consultants, legal counsel and the Board and management of its subsidiaries and ensuring the effective functioning of the Board.

The Board is assisted in its activities by the Audit Committee, the Administrative Liaison Committee and the Nominating Committee.

The Board contributes to the development of the Corporate Plan of the Corporation and monitors its implementation over the planning period – evaluating the strategic direction in light of changing business environment. Risks are identified and managed throughout the process.

Effective communication with the Crown and the public is conducted through the Corporate Plan, as approved by the Board, the Annual Report and meetings as required with the Minister and officials of Government of Canada.

The Chairman of the Board and the Nominating Committee assess the effectiveness of the Board and the Chairman initiates Board appointments and renewals as required. The Board established a Nominating Committee in 2004 to assist in determining the composition and structure of the Board and recommending to the Governor in Council candidates for Board membership and for the position of Chair. CDIC's five directors were each recently re-appointed by the Governor in Council for an additional two-year term. None of the directors are employees of CDIC or its subsidiaries. Attendance at directors meetings is outstanding and each director dedicates significant time outside of board meetings to the management of the Corporation given that the Corporation has no employees.

Corporate governance is dealt with by the entire Board. The Board continues to review CDIC's governance practices in the spirit of continuous improvement and to address new requirements. CDIC welcomed the Treasury Board's recent guidance in this area contained in its 2005 report entitled "Review of the Governance Framework for Canada's Crown Corporations - Meeting the Expectations of Canadians". CDIC has assessed the Report and its impact on the Corporation. CDIC was already in compliance with a number of the measures recommended by Treasury Board at the time the Report was issued, particularly those relating to audit committees and separation of management and boards, and has taken steps to comply with other measures that are in its control. In other cases, CDIC awaits guidance or action from the government. CDIC will continue to closely monitor the government's evolving guidance in governance matters and public sector best practices and implement changes in its governance practices as required.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG LLP
Chartered Accountants

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance

We have audited the consolidated balance sheet of Canada Development Investment Corporation as at December 31, 2005 and the consolidated statements of income and accumulated deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2005 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, we report that, in our opinion, these principles have been applied, after giving retroactive effect to the change in the method of presentation for the interest in a subsidiary as explained in Note 3 to the financial statements, on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries that have come to our notice during our audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and the by-laws of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries.

Richard Flageole, FCA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
March 7, 2006

KPMG LLP

Chartered Accountants

Ottawa, Canada
March 7, 2006

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Balance Sheet

December 31, 2005, with comparative figures for 2004 (In thousands)

	2005	2004 (restated note 3)
Assets		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$ 91,684	$ 66,973
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	57,000	59,000
Receivables	8,437	5,232
Inventory	458	3,282
Prepaid expenses	367	82
	157,946	134,569
Cash held in escrow (note 5)	2,550	2,550
Cash held for future abandonment and risk fund (note 6)	74,740	60,000
Property and equipment (note 7)	236,658	265,242
	$ 471,894	$ 462,361
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 19,364	$ 8,569
Current portion of site restoration obligation (note 8)	1,463	1,374
Current portion of historic waste obligation (note 9)	4,044	2,411
Current portion of retiree benefit obligations (note 10)	570	672
Current lease obligation (note 11)	2,997	2,773
Taxes payable (note 14)	38,311	23,666
	66,749	39,465
Long term liabilities:		
Site restoration obligation (note 8)	6,500	6,830
Historic waste obligation (note 9)	6,302	6,771
Retiree benefit obligations (note 10)	1,551	1,656
Long-term lease obligation (note 11)	13,923	17,487
Asset retirement obligation (note 12)	78,478	74,741
Future income taxes (note 14)	23,700	28,300
	130,454	135,785
Shareholder's equity:		
Share capital:		
Authorized - unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 101 common shares	1	1
Contributed surplus	743,184	743,184
Accumulated deficit	(468,494)	(456,074)
	274,691	287,111
Commitments and contingencies (note 8, 9 and 15)		
	$ 471,894	$ 462,361

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements. Disclosure of segmented information is presented in note 19.

On behalf of the Board:

Director

Director

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Income and Accumulated Deficit

Year ended December 31, 2005, with comparative figures for 2004
(In thousands)

	2005	2004 (restated note 3)
Revenue:		
Crude oil sales, net of royalties	$ 404,864	$ 290,578
Interest income	1,683	1,363
	406,547	291,941
Operating expenses:		
Depletion and depreciation	50,791	61,800
Operating expense	14,729	18,141
Accretion of asset retirement obligation (note 12)	3,737	2,225
Corporate and divestiture expense	2,540	2,026
Interest on capital lease	2,130	2,610
Foreign exchange loss	44	1,606
	73,971	88,408
Other expenses:		
Site restoration costs (note 8)	1,053	4,298
Historic waste costs (note 9)	1,163	2,410
Retiree benefit costs (note 10)	364	384
	2,580	7,092
Net income before income and other taxes	329,996	196,441
Income and other taxes (note 14)	111,416	70,935
Net income for the year	218,580	125,506
Accumulated deficit, beginning of year:		
As previously reported	(691,415)	(683,724)
Change in accounting policy (note 3)	235,341	216,144
	(456,074)	(467,580)
Dividends paid	(231,000)	(114,000)
Accumulated deficit, end of year	$ (468,494)	$ (456,074)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements. Disclosure of segmented information is presented in note 19.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Cash Flows

Year ended December 31, 2005, with comparative figures for 2004
(In thousands)

	2005	2004 (restated note 3)
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income for the year	$ 218,580	$ 125,506
Items not involving cash:		
Future income taxes (reduction)	(4,600)	(7,700)
Depletion and depreciation	50,791	61,800
Accretion of asset retirement obligations	3,737	2,225
Unrealized foreign exchange	(557)	(1,586)
Funds from operations	267,951	180,245
Change in non-cash working capital (note 16)	25,959	(24,448)
	293,910	155,797
Financing:		
Dividends paid	(231,000)	(114,000)
Lease obligation payments	(2,783)	(2,691)
	(233,783)	(116,691)
Investments:		
Property and equipment (note 7)	(22,676)	(20,684)
Cash held for future abandonment and risk fund (note 6)	(14,740)	(33,945)
	(37,416)	(54,629)
Increase (decrease) in cash and cash equivalents	22,711	(15,523)
Cash and cash equivalents, beginning of year	125,973	141,496
Cash and cash equivalents, end of year	$ 148,684	$ 125,973
Comprised of:		
Cash and cash equivalents	$ 91,684	$ 66,973
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	57,000	59,000

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Notes to Consolidated Financial Statements

Year ended December 31, 2005
(All dollar amounts are stated in thousands)

---

1. The Corporation and its activities:

Canada Development Investment Corporation ("the Corporation" or "CDIC") was incorporated in 1982 under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* and is wholly-owned by Her Majesty in Right of Canada. The Corporation is an agent Crown corporation listed in Schedule III, Part II of the *Financial Administration Act* and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*. Its mandate is to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the Corporation for eventual wind up.

The Corporation has two wholly-owned subsidiaries: Canada Eldor Inc ("CEI") and Canada Hibernia Holding Corporation ("CHHC").

CEI was incorporated under the *Canada Business Corporations Act*. It is subject to the *Financial Administration Act*, is an agent of Her Majesty in Right of Canada and is not subject to the provisions of the *Income Tax Act*.

During 1988, CEI sold substantially all of its assets and operations to Cameco Corporation ("Cameco"). As a result of the sale of the Cameco shares and the assumption of certain of CEI's remaining debt by the Government in 1995, CEI is left with the net cash proceeds from the final sale of Cameco shares as its only significant asset. CEI's remaining obligations include historic waste, site restoration and retiree benefits. These obligations are discussed in notes 8, 9, and 10.

CHHC was incorporated under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* on December 4, 1992. CHHC was acquired by CDIC in March 1993. CHHC is subject to the *Financial Administration Act* and the *Income Tax Act*.

CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting the Corporation in the disposal of the 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project, a joint venture. The interest in this joint venture has been proportionately consolidated in CHHC's financial statements.

2. Significant accounting policies:

These consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The significant accounting policies are:

(a) Basis of consolidation:

The consolidated financial statements include the accounts of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries: CHHC and CEI.

2. Significant accounting policies (continued):

(b) Cash and cash equivalents:

Cash and cash equivalents include short term investments which are considered to be highly liquid investments with original maturities of three months or less. Cash and cash equivalents are recorded at cost plus accrued interest which approximates market value.

(c) Divestiture costs and recoveries:

Divestiture costs are expensed when incurred and recoveries are recognized when reasonable assurance as to their collectibility exists. Divestiture costs are included in corporate and divestiture expense.

(d) Retiree benefits:

CEI has a post retirement benefit plan and is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988. These benefits include life insurance and health and dental benefits. The following policies have been adopted:

(1) The cost of the retiree future benefits earned by retirees is determined as the actuarial present value of all future projected benefits based on an assumed benefit cost factor. The benefits are projected each year by an inflation rate factor, and benefits are assumed to be paid every year after retirement as long as the member or dependent lives. The valuation is based upon a market-related discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best estimates. The benefit obligations are not pre-funded.

(2) Actuarial gains (losses) on the accrued benefit obligation arise from differences between the actual and expected experience and from changes in the actuarial assumptions used to determine the accrued benefit obligation. The excess of the actuarial gain (loss) over 10% of the benefits obligation is amortized over the average remaining life expectancy of the former employees. The average remaining life expectancy of the former employees is 8 years (2004 - 9 years). Benefit cost is included in corporate and divestiture expense.

2. Significant accounting policies (continued):

(e) Ceiling test:

The oil and gas assets are evaluated in each reporting period to determine that the carrying amount in a cost centre is recoverable and does not exceed the fair value of the properties in the cost centre.

The carrying amounts are assessed to be recoverable when the sum of the undiscounted cash flows expected from the production of proved reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects exceeds the carrying amount of the cost centre. When the carrying amount is not assessed to be recoverable, an impairment loss is recognized to the extent that the carrying amount of the cost centre exceeds the sum of the discounted cash flows expected from the production of proved and probable reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects of the cost centre. The cash flows are estimated using expected future product prices and costs.

(f) Depletion and depreciation:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. A portion of incurred costs is excluded based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. At December 31, 2005, $83,718 (2004 - $74,934) of incurred and future costs were excluded from the calculation of depreciation and depletion. The crude oil tanker is depreciated on a unit-of-production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

(g) Foreign currency translation:

Transactions denominated in foreign currencies are recorded in Canadian dollars at exchange rates in effect at the related transaction dates. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are adjusted to reflect exchange rates at the balance sheet date. Monetary items denominated in a foreign currency and having a fixed or ascertainable life of more than one year are translated into Canadian dollars at the rate of exchange in effect at the end of the period. The resulting unrealized translation gains or losses are charged to income.

2. Significant accounting policies (continued):

(h) Inventory:

The inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce, on a first-in, first-out basis, or net realizable value. Drill pipe inventory is valued at cost. At December 31, 2005 CHHC had $458 (2004 – $1,221) in drill pipe inventory and $nil (2004 – $2,061) in crude oil inventory.

(i) Asset retirement obligations:

The fair value of an Asset Retirement Obligation ("ARO") is recognized in the period in which it is incurred when a reasonable estimate of the fair value can be made. The fair value of the estimated ARO is recorded as a liability, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The capitalized amount is depleted on the unit-of-production method based on proved reserves. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is expensed to income in the period. Actual costs incurred upon the settlement of the ARO will be charged against the ARO.

(j) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using current tax rates.

(k) Revenue recognition:

Revenue associated with the sale of petroleum and natural gas production is recognized when ownership title passes from CHHC to its customers and delivery has taken place. Revenue is presented net of royalties.

(l) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Actual results could differ significantly from those estimates.

3. Change in accounting policy:

Section 1590 – Subsidiaries was amended to delete paragraph 1590.12 which allowed, under certain conditions, an investment in an enterprise to be presented as a temporary investment. The Corporation, in accordance with the transitional provisions, implemented this change for the presentation of its investment in its wholly-owned subsidiary, CHHC.

Effective January 1, 2005, the Corporation has changed its method of presentation for this investment and consolidated the accounts of CHHC in its consolidated financial statements. This change has been applied retroactively and comparative figures for 2004 have been restated. As a result of this change, total assets and liabilities both increased by $403,036 (2004 - $390,814) and $176,707 (2004 – $155,473) respectively, and net income for the year increased by $221,988 (2004 – $133,197).

4. Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund:

CEI has $57,000 (2004 - $59,000) on deposit in a non-interest bearing special purpose account in the Consolidated Revenue Fund ("CRF") of the Government.

5. Cash held in escrow:

In the granting of drilling and other work authorizations associated with Hibernia development and production, the Canada-Newfoundland and Labrador Offshore Petroleum Board (C-NLOPB) requires evidence of financial responsibility. CHHC maintains an escrow account in the amount of $2,550 (2004 - $2,550) to satisfy this requirement. The C-NLOPB has the right to make claims against the cash in escrow under certain circumstances and CHHC retains any interest earned on the account.

6. Cash held for future abandonment and risk fund:

Commencing in 2002, CHHC is depositing cash in the CRF to provide for future abandonment of the Hibernia Facility and to provide for security against future risks. During 2005, CHHC deposited $14,740 (2004 - $33,945) as prepayment on future production thereby increasing the cash in the non-interest bearing fund to $74,740 (2004 - $60,000). CHHC plans to use this fund prior to abandonment as a risk fund and accordingly is reducing certain of its insurance coverage.

7. Property and equipment:

Property and equipment are recorded at cost less accumulated depletion and depreciation. All property and equipment relates to CHHC.

			2005	2004
	Cost	Accumulated depreciation and depletion	Net book value	Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 434,435	$ 229,970	$ 204,465	$ 230,171
Drilling costs	137,523	127,071	10,452	11,591
	571,958	357,041	214,917	241,762
Crude oil tanker (note 11)	39,534	17,793	21,741	23,480
	$ 611,492	$ 374,834	$ 236,658	$ 265,242

At December 31, 2005, the property and equipment balance is reduced by investment tax credits in the amount of $57,001 (2004 - $56,532).

CHHC performed a ceiling test calculation at December 31, 2005 to assess the recoverable value of property and equipment, using an estimated future price of $60.06/bbl. (2004 - $41.25/bbl.)

8. Site restoration obligation:

Under the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco, CEI is responsible for all costs related to the decommissioning of a former mine site. Cameco is responsible for the monitoring and management of this site. CEI accrues for these costs based on estimates provided by Cameco. The current estimate for costs and the amount accrued as at December 31, 2005 is $7,963 (2004 - $8,204).

9. Historic waste obligation:

Under the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco, CEI and Cameco agreed on a formula for sharing any future joint costs, excluding normal operating costs, related to certain specified existing wastes accumulated by CEI to October 5, 1988, the date of sale of CEI's operations and assets to Cameco. Cameco assumed liability for the first $2,000 of joint costs related to the historic waste. The next $98,000 in joint costs will be shared 23/98ths by Cameco, 75/98ths by CEI. CEI assumed liability for joint costs in excess of $100,000. If CEI is unable to meet these obligations, the Government will assume responsibility for the liability, as agreed to in the 1988 purchase and sale agreement.

The Government is pursuing opportunities for the long-term management of the low-level radioactive waste. The majority of the joint costs under the indemnity provisions of the agreement relate to existing waste material located in two waste management sites, which are closed and have not accepted further wastes since October 5, 1988. The ultimate magnitude of the joint costs is largely dependent on the outcome of the Government's determination and agreement with the affected local communities of where and what type of facility will be constructed to dispose of the waste, results of detailed environmental assessments, remediation standards that will be set by the Canadian Nuclear Safety Commission and the technologies that may be available to meet these standards at the time they are determined.

In March 2004, an agreement of Purchase and Sale was signed by the Government, Cameco and CEI, which allows the Government to acquire the Port Hope and Welcome waste sites from Cameco. On exercise of that option, the agreement stipulates that Cameco would make payments to CEI for the remaining portion of their joint cost obligation in five equal annual installments. When the Government assumes ownership of the waste sites, the costs of decommissioning and clean up would be borne by the Government and CEI would no longer have any obligation for those historic costs. CEI would have an ongoing obligation for the miscellaneous above ground wastes and the decommissioning of the two refineries to the extent the waste was historic waste.

It is likely that CEI will incur further liability for joint costs in the future; however, the ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time. Cameco provides estimates to CEI for joint above ground waste costs and CEI accrues for its share. CEI's liability for the estimated joint costs for above ground waste as at December 31, 2005 is $10,346 (2004 - $9,182).

10. Retiree benefit obligations:

CEI is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988 pursuant to the terms of the purchase and sale agreement in 1988 between CEI and Cameco. CEI measures its accrued benefit obligations as at December 31 of each year. The most recent actuarial valuation of the post retirement benefit plan was September 30, 2005.

These benefits include life insurance and medical and dental benefits. Information about CEI's post retirement benefit plan is as follows:

	2005	2004
Accrued benefit obligation:		
Balance, beginning of year	$ 4,121	$ 3,931
Benefits paid	(571)	(210)
Interest expense	211	229
Actuarial loss	952	171
Balance, end of year	4,713	4,121
Accrued benefit liability:		
Balance, beginning of year	2,328	2,153
Benefits paid	(571)	(210)
Interest expense	211	229
Amortization of net actuarial loss	153	156
Balance, end of year	2,121	2,328
Other information:		
Benefit plan deficit	(4,713)	(4,121)
Unamortized net actuarial loss	2,592	1,793
Accrued benefit liability	(2,121)	(2,328)

10. Retiree benefit obligations (continued):

This benefit plan is not pre-funded resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. The significant actuarial assumptions adopted in measuring CEI's accrued benefit obligation are:

	2005	2004
Discount rate	4.7%	5.5%
Rate of increase in medical benefits	11.0%	9.0%
Rate of increase in dental benefits	5.0%	9.0%

Assumed health care cost trend rates at December 31:

	2005	2004
Initial health care trend rate	11.0%	10.0%
Trend rate declines to	6.0%	6.0%
Year the rate reaches the rate it is assumed to remain at	2011	2008

Increasing or decreasing the assumed health care cost trend rates by one percentage point would have the following effect for 2005:

2005	Increase	Decrease
Accrued benefit obligation	$ 362	$ (319)
Total of service and interest cost	20	(18)

11. Lease obligation - Crude oil tanker:

CHHC, together with two of the other participants, has contracted for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the project. CHHC's share of annual fixed obligations is approximately $6,900 (2004 - $6,500). Payments commenced in November 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized and is presented on the balance sheet under property and equipment. The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 15 years.

12. Asset retirement obligations:

CHHC's asset retirement obligations are based on CHHC's net ownership in wells and facilities and management's estimate of costs to abandon and reclaim those wells and facilities as well as an estimate of the future timing of the costs incurred.

At December 31, 2005, the estimated total amount required to settle the asset retirement obligations was $78,478 (2004 - $74,741) on a present value basis, based on a total future liability of $370,261 (2004 - $173,120). These obligations will be settled based on the useful lives of the underlying assets, which currently extended up to the year 2030 (2004 – 2019). Estimated cash flows have been discounted at CHHC's credit adjusted risk free rate of 5%.

Changes to asset retirement obligations were as follows:

	2005	2004
Asset retirement obligations - January 1	$ 74,741	$ 72,516
Accretion	3,737	2,225
Asset retirement obligations - December 31	$ 78,478	$ 74,741

13. Royalty:

CHHC is subject to the Hibernia Royalty Agreement which provides for royalties to be paid by owners, to the province of Newfoundland as follows:

(a) 1% to 5% payable on gross sales less transportation costs (currently at 5%);

(b) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8½% of the total investments in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

During the year ended December 31, 2005, CHHC paid royalties of $20,582 (2004 - $11,308). In addition, CHHC is party to the Net Profits Interest Agreement (NPI), which provides for a 10% royalty payable to the Government by all Hibernia owners, once a defined level of project profitability has been achieved. Based on current oil prices, it is estimated that payments of this royalty will commence in 2009. The royalty is payable on each owner's cumulative net sales revenue less cumulative eligible capital, operating and transportation costs. No royalty has been paid to date under the provision of the Net Profits Interest Agreement.

14. Income and other taxes:

CDIC and CEI are not subject to income tax.

CHHC has available resource-related deductions which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. At December 31, 2005, resource-related deductions available were approximately $75,300 (2004 - $83,100). The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the expected future income tax rate.

(a) The provision for income taxes differs from the amount obtained by applying the combined Federal and Provincial income tax rate of 40% (2004 - 41%) to income before income taxes. The difference relates to the following items:

	2005	2004
Computed expected tax provision	$ 133,361	$ 83,694
Add (deduct) the following:		
Resource allowance on Canadian production income	(25,248)	(20,088)
Royalties, lease rentals and mineral taxes	5,351	4,636
Other	(2,048)	2,693
	$ 111,416	$ 70,935
Current	$ 116,016	$ 78,635
Future (reduction)	(4,600)	(7,700)
	$ 111,416	$ 70,935

(b) The components of the future income taxes at December 31 are as follows:

	2005	2004
Future income tax liabilities:		
Property and equipment	$ 50,160	$ 51,948
Other	56	201
Future income tax assets:		
Abandonment costs	(28,252)	(24,922)
Capital lease	1,736	1,073
Future income taxes	$ 23,700	$ 28,300

15. Commitments and contingencies:

(a) CEI is co-defendant with the Province of Ontario, the Attorney General of Canada, the Canadian Nuclear Safety Commission and BOC Canada Limited in a proposed class action lawsuit brought by certain residents of the municipality formerly known as Delorno in the County of Hastings, Ontario. The lawsuit is based on the alleged contamination of certain properties. CEI has filed a notice of intent to defend. The outcome and impact, if any, of this lawsuit to CEI is currently not determinable.

(b) CHHC has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby CHHC acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. CHHC is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten-year period. CHHC's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $720 annually.

(c) CHHC's share of Hibernia Management and Development Company Ltd.'s (HMDC's) annual contract commitments, lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2006	$ 6,512
2007	2,763
2008	129
2009	nil
2010	nil

(d) HMDC has provided a $70 million non-negotiable demand promissory note as part of the Operator's requirement to provide proof of financial responsibility to the C-NLOPB in the event of potential claims under certain sections of the *Canada Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act*, the Newfoundland Offshore Petroleum Drilling Regulations and the Newfoundland Offshore Area Petroleum Production and Conservation Regulations. The note will expire on April 29, 2006. CHHC's share of this commitment is $5,950.

In addition, the owners are required to provide further proof of financial responsibility by depositing letters of credit or cash in the gross amount of $30 million with the C-NLOPB (note 5).

16. Supplemental cash flow disclosure:

Changes in non-cash working capital balances:

	2005	2004
Accounts receivable	$ (3,205)	$ (4,929)
Inventory	2,824	(1,561)
Prepaid expenses	(285)	(15)
Accounts payable and accrued liabilities	11,264	(7,105)
Taxes payable	14,645	(16,198)
Retiree benefit obligations	(207)	174
Site restoration obligation	(241)	3,637
Historic waste obligation	1,164	1,549
	$ 25,959	$ (24,448)

During the year ended December 31, 2005 the CHHC paid taxes of $100,465 (2004 - $94,816) and interest of $2,130 (2004 - $2,610).

17. Fair values:

Financial instruments of CDIC, CEI and CHHC comprise cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities and the capital lease obligation. At December 31, 2005 and 2004, the fair values of the monetary assets and liabilities approximated their carrying values due to their short-term nature.

18. Comparative figures:

Certain comparative figures have been restated to conform to the current year's financial statement presentation.

19. Segmented information:

The Corporation has chosen to disclose segmented information for each of its subsidiaries described in note 1, due to the fundamental differences in the nature of their operations. The accounting policies of the segments are the same as those described in note 2.

19. Segmented information (continued):

Balance Sheet

	CDIC	CEI	CHHC	Intercompany eliminations	CDIC Consolidated
Assets					
Current Assets					
Cash and cash equivalents	9,674	2,087	79,923		91,684
Cash on deposit in CRF	–	57,000	–		57,000
Receivables	232	4	8,340	(139)	8,437
Inventory	–	–	458		458
Prepaid expenses	–	–	367		367
	9,906	59,091	89,088	(139)	157,946
Investment in subsidiaries	264,958	–	–	(264,958)	–
Cash held in escrow	–	–	2,550		2,550
Cash held for future abandonment and risk fund	–	–	74,740		74,740
Property and equipment	–	–	236,658		236,658
	274,864	59,091	403,036	(265,097)	471,894
Liabilities and Shareholder's Equity					
Current liabilities:					
Accounts payable and accrued liabilities	173	32	19,173	(14)	19,364
Current portion of site restoration obligation	–	1,463	–		1,463
Current portion of historic waste obligation	–	4,044	–		4,044
Current portion of retiree benefit obligations	–	570	–		570
Current lease obligation	–	–	2,997		2,997
Taxes payable	–	–	38,311		38,311
Due to Shareholder	–	–	125	(125)	–
	173	6,109	60,606	(139)	66,749
Long term liabilities					
Site restoration obligation	–	6,500	–		6,500
Historic waste obligation	–	6,302	–		6,302
Retiree benefit obligations	–	1,551	–		1,551
Long term lease obligation	–	–	13,923		13,923
Future income taxes	–	–	23,700		23,700
Asset retirement obligation	–	–	78,478		78,478
	–	14,353	116,101		130,454
Shareholder's equity					
Share capital	1	296,586	–	(296,586)	1
Contributed surplus	743,184	603,294	–	(603,294)	743,184
Retained earnings (accumulated deficit)	(468,494)	(861,251)	226,329	634,922	(468,494)
	274,691	38,629	226,329	(264,958)	274,691
	274,864	59,091	403,036	(265,097)	471,894

19. Segmented information (continued):

Statement of Income

	CDIC	CEI	CHHC	Intercompany Eliminations	CDIC Consolidated
Revenue:					
Investment in CHHC	221,988	–	–	(221,988)	–
Investment in CEI	(2,714)	–	–	2,714	–
Crude oil sales, net of royalties	–	–	404,864		404,864
Interest income	283	41	1,359		1,683
	219,557	41	406,223	(219,274)	406,547
Operating expenses:					
Depletion and depreciation	–	–	50,791		50,791
Operating expense	–	–	14,729		14,729
Accretion of asset retirement obligation	–	–	3,737		3,737
Corporate and divestiture expense	977	175	1,388		2,540
Interest on capital lease	–	–	2,130		2,130
Foreign exchange loss	–	–	44		44
	977	175	72,819		73,971
Other expenses:					
Site restoration costs	–	1,053	–		1,053
Historic waste costs	–	1,163	–		1,163
Retiree benefit costs	–	364	–		364
	–	2,580	–		2,580
Net income before income and other taxes	218,580	(2,714)	333,404	(219,274)	329,996
Income and other taxes	–	–	111,416		111,416
Net income for the year	218,580	(2,714)	221,988	(219,274)	218,580
Retained earnings (accumulated deficit), beginning of year	(456,074)	(858,537)	235,341	623,196	(456,074)
Dividends paid	(231,000)	–	(231,000)	231,000	(231,000)
Retained earnings, (accumulated deficit), end of year	(468,494)	(861,251)	226,329	634,922	(468,494)

20. Subsequent event:

On February 21, 2006, the Corporation was advised by a third party that they would be seeking indemnification from CEI for a claim filed against them. The outcome of this claim is undeterminable at this time.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200-205 5 Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Fax (403) 691-8008
Internet *www.kpmg.ca*

AUDITORS' REPORT

To the Shareholder of
Canada Hibernia Holding Corporation

We have audited the balance sheet of Canada Hibernia Holding Corporation as at December 31, 2005 and 2004 and the statements of operations and retained earnings and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at December 31, 2005 and 2004 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the Financial Administration Act, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Company that have come to our notice during our audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the Financial Administration Act and regulations, the Canada Business Corporation Act and the articles and by-laws of the Company.

KPMG LLP

Chartered Accountants

Calgary, Canada
March 6, 2006

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership, is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss association.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Balance Sheet

December 31, 2005 and 2004 (Thousands of Dollars)

	2005	2004
Assets		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$ 79,923	$ 54,455
Accounts receivable	8,340	5,203
Inventory (note 2(g))	458	3,282
Prepaid expenses	367	82
	89,088	63,022
Property and equipment (notes 4 and 5)	236,658	265,242
Cash held in escrow (note 6)	2,550	2,550
Cash held for future abandonment and risk fund (note 7)	74,740	60,000
	$ 403,036	$ 390,814
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 19,173	$ 8,388
Taxes payable	38,311	23,666
Current lease obligation (note 8)	2,997	2,773
Due to shareholder	125	118
	60,606	34,945
Long-term lease obligation (note 8)	13,923	17,487
Future income taxes (note 10)	23,700	28,300
Asset retirement obligations (notes 3(a) and 5)	78,478	74,741
	176,707	155,473
Shareholder's equity:		
Capital stock:		
Authorized unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 1 common share	–	–
Retained earnings	226,329	235,341
	226,329	235,341
Commitment and contingencies (notes 9 and 11)		
	$ 403,036	$ 390,814

See accompanying notes to financial statements.

On behalf of the Board:

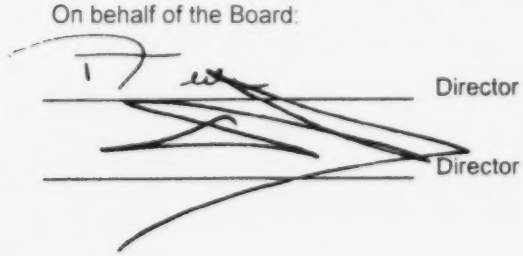

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statement of Operations and Retained Earnings

Years ended December 31, 2005 and 2004
(Thousands of Dollars)

	2005	2004
Revenue:		
Crude oil sales, net of royalties	$ 404,864	$ 292,746
Interest	1,359	1,078
	406,223	293,824
Expenses:		
Depletion and depreciation	50,791	61,800
Operating	14,729	20,309
Interest on capital lease	2,130	2,610
Administrative	1,388	1,142
Accretion of asset retirement obligations (notes 3(a) and 5)	3,737	2,225
Foreign exchange gain	44	1,606
	72,819	89,692
Income before income and other taxes	333,404	204,132
Income and other taxes (note 10)	111,416	70,935
Net income for the year	221,988	133,197
Retained earnings, beginning of year	235,341	216,144
Dividends	(231,000)	(114,000)
Retained earnings, end of year	$ 226,329	$ 235,341

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statement of Cash Flows

Years ended December 31, 2005 and 2004
(Thousands of Dollars)

	2005	2004
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income for the year	$ 221,988	$ 133,197
Items not involving cash		
Future income taxes (reduction)	(4,600)	(7,700)
Depletion and depreciation	50,791	61,800
Accretion of asset retirement obligations	3,737	2,225
Unrealized foreign exchange	(557)	(1,586)
Funds from operations	271,359	187,936
Change in non-cash working capital (note 12)	25,308	(29,781)
	296,667	158,155
Financing:		
Dividends	(231,000)	(114,000)
Lease obligation payments	(2,783)	(2,691)
	(233,783)	(116,691)
Investments:		
Property and equipment (note 4)	(22,676)	(20,684)
Cash held for future abandonment and risk fund (note 7)	(14,740)	(33,945)
	(37,416)	(54,629)
Increase (decrease) in cash and cash equivalents	25,468	(13,165)
Cash and cash equivalents, beginning of year	54,455	67,620
Cash and cash equivalents, end of year	$ 79,923	$ 54,455

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Notes to Financial Statements

Years ended December 31, 2005 and 2004
(All dollar amounts are stated in thousands)

---

1. Canada Hibernia Holding Corporation:

Canada Hibernia Holding Corporation (the "Company" or "CHHC") was incorporated under the provisions of the Canada Business Corporation Act on December 4, 1992. The Company was acquired by Canada Development Investment Corporation ("CDIC") in March 1993. Prior to March 1993 the Company was inactive. The Company is subject to the Financial Administration Act.

On March 19, 1993, the Company acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. ("HMDC"). CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), CDIC and CHHC the Government appropriated the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and during 1998 CHHC achieved sufficient cash flow to fund its operations and fulfill its continuing obligations without further government appropriations. All government appropriations have been repaid.

HMDC acts as agent for the participants in the Hibernia Development Project. All project expenditures, other than those relating to the transportation of oil from the project and royalties, are charged to the Joint Account which is owned by the participants in proportion to their working interest. The Joint Account is funded directly by the participants.

2. Significant accounting polices:

(a) Investment in the Hibernia Development Project and Hibernia Management and Development Company Ltd.:

Development costs charged to the Joint Account subsequent to the date of acquisition of the working interest are capitalized. Development costs include costs of engineering construction and installation of production facilities comprised of a Gravity Based Structure and Topsides facilities (offshore production facility). General and administrative costs incurred prior to the project reaching commercial production have also been capitalized. All of the Company's development activities are conducted jointly with the other owners.

2. Significant accounting polices (continued):

(b) Ceiling test:

Oil and gas assets are evaluated in each reporting period to determine that the carrying amount in a cost centre is recoverable and does not exceed the fair value of the properties in the cost centre.

The carrying amounts are assessed to be recoverable when the sum of the undiscounted cash flows expected from the production of proved reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects exceeds the carrying amount of the cost centre. When the carrying amount is not assessed to be recoverable, an impairment loss is recognized to the extent that the carrying amount of the cost centre exceeds the sum of the discounted cash flows expected from the production of proved and probable reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects of the cost centre. The cash flows are estimated using expected future product prices and costs.

(c) Depletion and depreciation:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. The Company excludes a portion of incurred costs based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. At December 31, 2005, the Company excluded $83,718 (2004 - $74,934) of incurred and future costs from the calculation of depreciation and depletion. The crude oil tanker is depreciated on a unit-of-production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

(d) Asset retirement obligations:

The Company recognizes the fair value of an Asset Retirement Obligation ("ARO") in the period in which it is incurred when a reasonable estimate of the fair value can be made. The fair value of the estimated ARO is recorded as a liability, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The capitalized amount is depleted on the unit-of-production method based on proved reserves. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is expensed to income in the period. Actual costs incurred upon the settlement of the ARO will be charged against the ARO.

2. Significant accounting polices (continued):

(e) Foreign currency translation:

Transactions of the Company that are denominated in foreign currencies are recorded in Canadian dollars at exchange rates in effect at the related transaction dates. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are adjusted to reflect exchange rates at the balance sheet date. Monetary items denominated in a foreign currency and having a fixed or ascertainable life of more than one year are translated into Canadian dollars at the rate of exchange in effect at the end of the period. The resulting unrealized translation gains or losses are charged to income.

(f) Cash and cash equivalents:

The Company's investments are considered to be cash equivalents and are recorded at cost, plus accrued interest which approximates market value.

(g) Inventory:

Inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce, on a first-in, first-out basis, or net realizable value. Drill pipe inventory is valued at cost. At December 31, 2005 the Company had $458 (2004 – $1,222) in drill pipe inventory and $nil (2004 – $2,061) in crude oil inventory.

(h) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using current tax rates.

(i) Revenue recognition:

Revenue associated with the sale of petroleum and natural gas production owned by the Company is recognized when ownership title passes from the Company to its customers and delivery has taken place. Revenue is presented net of royalties.

(j) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

2. Significant accounting polices (continued):

(k) Comparative figures:

Certain comparative figures have been restated to conform to the current year's financial statement presentation.

(l) Interest in joint ventures:

Substantially all of the Company's oil and gas exploration and development activities are conducted jointly with others and, accordingly, the financial statements reflect only the Company's proportionate interest in such activities.

3. Change in accounting policies:

(a) Asset retirement obligation:

Effective January 1, 2004, the Company adopted new Canadian accounting standards for asset retirement obligations, with restatement of prior periods presented for comparative purposes.

The new standards require that the recognition of the fair value of the Company's asset retirement obligations associated with the retirement of tangible long-lived assets be recorded as a long-term liability in the period the asset is placed into use, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The costs capitalized to the related assets are amortized to earnings in a manner consistent with the depreciation, depletion and amortization of the underlying asset. The obligations to be recognized are statutory, contractual or legal in nature. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is charged to earnings in the respective period. Revisions to the original estimated cost or obligation would also result in an increase or decrease to the asset retirement obligations.

(b) Full cost accounting - ceiling test:

As outlined in note 2(b), for the year ended December, 31, 2004, the Company adopted the recommendations of a revised Canadian guideline for the full cost method of oil and gas accounting. This guideline modifies the existing ceiling test calculation. There was no impact on the Company's reported financial results as a result of adopting this revised guideline.

4. Property and equipment:

Property and equipment are recorded at cost less accumulated depletion and depreciation.

			2005	2004
	Cost	Accumulated depreciation and depletion	Net book value	Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 434,435	$ 229,970	$ 204,465	$ 230,171
Drilling costs	137,523	127,071	10,452	11,591
	571,958	357,041	214,917	241,762
Crude oil tanker (note 8)	39,534	17,793	21,741	23,480
	$ 611,492	$ 374,834	$ 236,658	$ 265,242

At December 31, 2005, the property and equipment balance is reduced by investment tax credits in the amount of $57,001 (2004 - $56,532).

The Company performed a ceiling test calculation at December 31, 2005 to assess the recoverable value of property and equipment, using an estimated future price of $60.06/bbl (2004 - $41.25/bbl).

5. Asset retirement obligations:

The Company's asset retirement obligations are based on the Company's net ownership in wells and facilities and management's estimate of costs to abandon and reclaim those wells and facilities as well as an estimate of the future timing of the costs incurred.

At December 31, 2005, the estimated total amount required to settle the asset retirement obligations was $78,478 (2004 - $74,741) on a present value basis, based on a total future undiscounted liability of $370,261 (2004 - $173,120). These obligations will be settled based on the useful lives of the underlying assets, which currently extended up to the year 2030 (2019 for 2004). Estimated cash flows have been discounted at the Company's credit adjusted risk free rate of 5%.

5. Asset retirement obligations (continued):

Changes to asset retirement obligations as at December 31 were as follows:

	2005	2004
Asset retirement obligations, beginning of year	$ 74,741	$ 72,516
Accretion	3,737	2,225
Asset retirement obligations, end of year	$ 78,478	$ 74,741

6. Cash held in escrow:

In the granting of drilling and other work authorizations associated with Hibernia development and production, the Canada Newfoundland Labrador Offshore Petroleum Board (CNLOPB) requires evidence of financial responsibility. The Company maintains an escrow account in the amount of $2,550 (2004 - $2,550) to satisfy this requirement. The CNLOPB has the right to make claims against the cash in escrow under certain circumstances and CHHC retains any interest earned on the account.

7. Cash held for future abandonment and risk fund:

Commencing in 2002, the Company is depositing cash in the Consolidated Revenue Fund of the Federal Government to provide for future abandonment of the Hibernia Facility and to provide for security against future risks. During 2005, the Company deposited $14,740 (2004 - $33,945) as prepayment on future production thereby increasing the cash in the non-interest bearing fund to $74,740 (2004 - $60,000). The Company plans to use this fund prior to abandonment as a risk fund and accordingly is reducing certain of its third party insurance coverage.

8. Crude oil tanker:

The Company, together with two of the other participants, have contracted for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the project. The Company's share of annual fixed obligations is approximately $6,900 (2004 - $6,500). Payments commenced in November 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized and is presented on the balance sheet under property and equipment. The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 15 years.

9. Royalty:

The Hibernia Royalty Agreement provides for royalties to be paid by owners, to the province of Newfoundland as follows:

(a) 1% to 5% payable on gross sales less transportation costs (currently at 5%);

(c) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8½% of the total investments in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

During the year ended December 31, 2005 the Company has paid royalties of $20,582 (2004 - $11,308).

In addition, CHHC is party to the net Profits Interest Agreement (NPI), which provides for a 10% royalty payable to the Government of Canada by all Hibernia owners, once a defined level of project profitability has been achieved. Based on current oil prices, it is estimated that payments of this royalty will commence in 2009. The royalty is payable on each owner's cumulative net sales revenue less cumulative eligible capital, operating and transportation costs. No royalty has been paid to date under the NPI provision of the Net Profits Interest Agreement.

10. Income taxes:

The Company has available resource-related deductions which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. At December 31, 2005, resource-related deductions available were approximately $75,300 (2004 - $83,100). The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the expected future income tax rate.

(a) The provision for income taxes differs from the amount obtained by applying the combined Federal and Provincial income tax rate of 40% (2004 - 41%) to income before income taxes. The difference relates to the following items:

	2005	2004
Computed expected tax provision	$ 133,361	$ 83,694
Add (deduct) the following:		
Resource allowance on Canadian production income	(25,248)	(20,088)
Royalties, lease rentals and mineral taxes	5,351	4,636
Other	(2,048)	2,693
	$ 111,416	$ 70,935
Current	$ 116,016	$ 78,635
Future (reduction)	(4,600)	(7,700)
	$ 111,416	$ 70,935

(b) The components of the future income taxes at December 31 are as follows:

	2005	2004
Future income tax liabilities:		
Property and equipment	$ 50,160	$ 51,948
Other	56	201
Future income tax assets:		
Abandonment costs	(28,252)	(24,922)
Capital lease	1,736	1,073
Future income taxes	$ 23,700	$ 28,300

11. Commitment and contingencies:

(a) The Company has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby the Company acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. The Company is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten-year period. The Company's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $720 annually.

(b) CHHC's share of HMDC's annual contract commitments, lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2006	$ 6,512
2007	2,763
2008	129
2009	nil
2010	nil

(c) HMDC has provided a $70 million non-negotiable demand promissory note as part of the Operator's requirement to provide proof of financial responsibility to the Canada Newfoundland Labrador Offshore Petroleum Board (CNLOPB) in the event of potential claims under certain sections of the Canada Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act, the Newfoundland Offshore Petroleum Drilling Regulations and the Newfoundland Offshore Area Petroleum Production and Conservation Regulations. The note will expire on April 29, 2006. CHHC's share of this commitment is $5,950.

In addition, the owners are required to provide further proof of financial responsibility by depositing letters of credit or cash in the gross amount of $30 million with the CNLOPB (note 6).

12. Supplemental cash flow disclosure:

Changes in non-cash working capital balances:

	2005	2004
Accounts receivable	$ (3,137)	$ (4,933)
Inventory	2,824	(1,561)
Prepaid expenses	(285)	(15)
Accounts payable and accrued liabilities	11,254	(7,092)
Taxes payable	14,645	(16,198)
Due to shareholder	7	18
	$ 25,308	$ (29,781)

During the year ended December 31, 2005 the Company paid taxes of $100,465 (2004 - $94,816) and interest of $2,130 (2004 - $2,610).

13. Fair values:

The Company's financial instruments comprise cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities and amounts payable to the shareholder. At December 31, 2005 and 2004, the fair values of the monetary assets and liabilities approximated their carrying values due to their short-term nature.

CDIC

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

(CDIC)

Société de gestion d'actifs financiers

RAPPORT ANNUEL
2005

CDIC

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

comprenant

Société de gestion Canada Hibernia

RAPPORT ANNUEL
2005

Table des matières

Rapport au Ministre	2
Compte rendu sur les désinvestissements	3
Conseil d'administration et direction	4
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	5
Pratiques en matière de régie d'entreprise	6
États financiers	
La Corporation de développement des investissements du Canada	7
Société de gestion Canada Hibernia	28

Bureau de la direction

Case postale 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K2P 2L9

Téléphone : (613) 943-9391
Télécopieur : (613) 943-9390

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2005. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans notre plan d'entreprise.

Les états financiers des deux filiales en propriété exclusive de la CDIC, Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la CDIC. Auparavant, les états financiers de la SGCH n'étaient pas consolidés étant donné qu'elle est considérée comme étant un placement temporaire. Aux termes de récentes modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la CDIC est dorénavant tenue de consolider les états financiers de la SGCH avec ses états financiers. Les états financiers vérifiés de la SGCH sont inclus distinctement dans le présent rapport à titre d'information.

Le conseil d'administration voit à la gestion de la CDIC et il fournit des conseils au ministre, au besoin. Le conseil d'administration demeure prêt à procéder à la cession des biens de la CDIC et il continue de régler graduellement les obligations de la CDIC de façon ordonnée.

En 2005, la CDIC s'est concentrée sur la gestion de son placement dans la SGCH, laquelle constitue le seul placement actif qu'il lui reste. La CDIC a retenu les services de conseillers financiers afin de l'aider, éventuellement, à vendre ce placement. En 2005, la SGCH a versé des dividendes de 231 millions de dollars à la CDIC et cette dernière a versé un montant équivalent au gouvernement du Canada (le « gouvernement »). Au 31 décembre 2005, la SGCH avait remboursé ses affectations de 410 millions de dollars au gouvernement et elle avait versé des dividendes totalisant 504 millions de dollars à la CDIC, laquelle, à son tour, a versé ces dividendes au gouvernement. À l'heure actuelle, la SGCH a une somme de 74,74 millions de dollars en dépôt dans un compte du Trésor du Canada.

La CDIC est également tenue de gérer toute question en suspens découlant d'aliénations antérieures. Ces questions qui ont essentiellement trait à Canada Eldor Inc. (« CEI ») comprennent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours. À l'heure actuelle, CEI a une somme de 57 millions de dollars en dépôt dans un compte du Trésor du Canada.

Les éléments d'actif que la CDIC a vendus au nom du gouvernement depuis 1985 lui ont permis de réaliser un produit d'environ 2,0 milliards de dollars. En 2005, la CDIC n'a effectué aucun emprunt auprès du gouvernement, pas plus qu'elle n'a reçu de crédit.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La corporation de développement des investissements du Canada

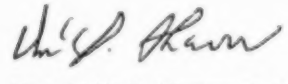

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc
Le 7 mars 2006

COMPTE RENDU SUR LES DÉSINVESTISSEMENTS

La CDIC a été efficace dans le désinvestissement des participations de l'État dans diverses sociétés. Le tableau ci-dessous indique les actifs que la CDIC a vendus pour le compte de l'État, depuis sa création.

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 $
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
La Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987-1991	9
Telesat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992-1993-1994-1995	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979 $

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION AU 7 MARS 2006

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, OC, D.Sc.
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président du conseil
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Membre depuis : 1983
Président du conseil depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 4 décembre 2007

Gordon W. King (1) (2)
Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)

Membre depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 20 octobre 2007

N. William Ross, LL.M. (1) (3)
Président émérite du conseil et associé
WeirFoulds LLP
Toronto (Ontario)

Membre depuis : 1993
Mandat actuel prend fin le 20 octobre 2007

William R. Teschke (1) (2) (3)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ancien membre : de 1983 à 1995
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 20 octobre 2007

Benita M. Warmbold, CA (2) (3)
Directrice générale
Northwater Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Ancienne vice-présidente directrice de la société
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 20 octobre 2007

Direction

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire de la société

Comités du conseil d'administration

(1) Comité de vérification
(2) Comité de liaison administrative
(3) Comité de nominations

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la société selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers des deux filiales en propriété exclusive de la société, la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et Canada Eldor Inc. (« CEI »), ont été consolidés avec ceux de la société. Les états financiers vérifiés de la SGCH sont inclus distinctement dans le présent rapport à titre d'information. Lorsque d'autres méthodes comptables existent, la société choisit celles qui sont le plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La société a préparé l'information financière paraissant ailleurs dans le présent rapport annuel en s'assurant qu'elle était conforme à celle contenue dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte correctement de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société, fait rapport de ses constatations au conseil d'administration et les lui soumet pour approbation. Le comité de vérification rencontre les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l., ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit un rapport distinct sur ces états financiers.

Administratrice,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

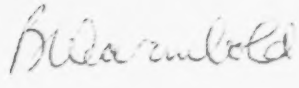

Benita M. Warmbold

Le 7 mars 2006

PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la CDIC procède à la liquidation de la société, de façon efficace et efficiente. La CDIC a pour mandat de voir à la gestion commerciale des activités de la société qui restent.

Le conseil d'administration de la CDIC assume de façon active la direction et la gérance de la société, en travaillant en étroite collaboration avec les conseillers, l'avocat ainsi qu'avec le conseil d'administration et la direction de la SGCH, et en veillant au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est soutenu dans ses activités par le comité de vérification, le comité de liaison et d'administration et le comité de nominations.

Le conseil d'administration participe à l'élaboration du plan d'entreprise de la société et en surveille la mise en œuvre au cours de la période visée. Pour ce faire, il évalue l'orientation stratégique de la société en fonction des nouvelles réalités du milieu des affaires. Il repère et gère les risques tout au long du processus.

Le plan d'entreprise approuvé par le conseil d'administration, le rapport annuel et les réunions exigées par le Ministre et les représentants du gouvernement permettent d'assurer une communication efficace avec l'État et le public.

Le président du conseil d'administration et le comité de nominations évaluent l'efficacité du conseil d'administration et le président procède à la nomination et au renouvellement du mandat des membres du conseil, au besoin. En 2004, le conseil d'administration a constitué un comité de nominations pour veiller à l'établissement de la composition et de la structure du conseil d'administration et à la recommandation au gouverneur en conseil de candidats au poste de membre du conseil d'administration et de président du conseil d'administration. Les cinq administrateurs de la CDIC ont tous été récemment nommés de nouveau par le gouverneur en conseil pour un mandat supplémentaire de deux ans. Aucun de ces administrateurs n'est un employé de la CDIC ou de ses filiales. Le taux de présence des administrateurs aux réunions est exceptionnel et chacun des administrateurs consacre beaucoup de temps en dehors des réunions du conseil d'administration à la gestion de la société étant donné que cette dernière n'a pas d'employé.

L'ensemble du Conseil d'administration participe à la gouvernance d'entreprise. Le conseil d'administration passe en revue les politiques de gouvernance de la CDIC dans le cadre du perfectionnement continu et afin de faire face aux nouvelles exigences. La CDIC a accueilli favorablement les directives en matière de gouvernance récemment émises par le Conseil du Trésor dans son rapport de 2005 intitulé « Examen du cadre de gouvernance des sociétés d'État du Canada – Répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens ». La CDIC a évalué le rapport ainsi que ses incidences sur la société. Au moment de la publication du rapport, la CDIC se conformait déjà à un certain nombre des mesures recommandées par le Conseil du Trésor, plus particulièrement à celles ayant trait aux comités de vérification et à la ségrégation entre les dirigeants et les membres des conseils d'administration, et elle a fait le nécessaire afin de se conformer aux autres mesures qui sont dépendantes de sa volonté. En ce qui a trait aux autres mesures, la CDIC attend les nouvelles directives ou mesures du gouvernement. La CDIC continuera de surveiller étroitement les nouvelles directives du gouvernement relatives à la gouvernance et aux meilleures pratiques dans le secteur public et elle modifiera, au besoin, ses pratiques en matière de gouvernance.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG LLP
Chartered Accountants

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2005 et les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de présentation de la participation dans une filiale expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Richard Flageole, FCA
Vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 7 mars 2006

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 7 mars 2006

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004 (en milliers)

	2005	2004 (redressé, note 3)
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 684 $	66 973 $
Somme déposée dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	57 000	59 000
Débiteurs	8 437	5 232
Stocks	458	3 282
Charges payées d'avance	367	82
	157 946	134 569
Somme détenue en main tierce (note 5)	2 550	2 550
Somme détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes (note 6)	74 740	60 000
Immobilisations corporelles (note 7)	236 658	265 242
	471 894 $	462 361 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	19 364 $	8 569 $
Tranche à court terme de l'obligation liée à la restauration des lieux (note 8)	1 463	1 374
Tranche à court terme de l'obligation liée aux déchets d'avant la réglementation (note 9)	4 044	2 411
Tranche à court terme des obligations au titre des prestations aux retraités (note 10)	570	672
Tranche à court terme de l'obligation locative (note 11)	2 997	2 773
Impôts à payer (note 14)	38 311	23 666
	66 749	39 465
Passif à long terme		
Obligation liée à la restauration des lieux (note 8)	6 500	6 830
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation (note 9)	6 302	6 771
Obligations au titre des prestations aux retraités (note 10)	1 551	1 656
Tranche à long terme de l'obligation locative (note 11)	13 923	17 487
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	78 478	74 741
Impôts futurs (note 14)	23 700	28 300
	130 454	135 785
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(468 494)	(456 074)
	274 691	287 111
Engagements et éventualités (notes 8, 9 et 15)		
	471 894 $	462 361 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. L'information sectorielle est présentée à la note 19.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers)

	2005	2004 (redressé, note 3)
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	404 864 $	290 578 $
Intérêts créditeurs	1 683	1 363
	406 547	291 941
Charges d'exploitation		
Épuisement et amortissement	50 791	61 800
Frais d'exploitation	14 729	18 141
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 12)	3 737	2 225
Frais d'exploitation et de désinvestissement	2 540	2 026
Intérêts liés au contrat de location-acquisition	2 130	2 610
Perte de change	44	1 606
	73 971	88 408
Autres charges		
Coûts de restauration des lieux (note 8)	1 053	4 298
Coûts liés aux déchets d'avant la réglementation (note 9)	1 163	2 410
Coûts des prestations aux retraités (note 10)	364	384
	2 580	7 092
Bénéfice net avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	329 996	196 441
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 14)	111 416	70 935
Bénéfice net de l'exercice	218 580	125 506
Déficit accumulé au début de l'exercice		
Solde déjà établi	(691 415)	(683 724)
Modification d'une convention comptable (note 3)	235 341	216 144
	(456 074)	(467 580)
Dividendes versés	(231 000)	(114 000)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(468 494)$	(456 074)$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés. L'information sectorielle est présentée à la note 19.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2005, avec chiffres correspondants de 2004
(en milliers)

	2005	2004 (redressé, note 3)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	218 580 $	125 506 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Impôts futurs (réduction)	(4 600)	(7 700)
Épuisement et amortissement	50 791	61 800
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 737	2 225
Perte de change non réalisée	(557)	(1 586)
Fonds provenant de l'exploitation	267 951	180 245
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 16)	25 959	(24 448)
	293 910	155 797
Financement		
Dividendes versés	(231 000)	(114 000)
Versements au titre de l'obligation locative	(2 783)	(2 691)
	(233 783)	(116 691)
Investissement		
Immobilisations corporelles (note 7)	(22 676)	(20 684)
Somme détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes (note 6)	(14 740)	(33 945)
	(37 416)	(54 629)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	22 711	(15 523)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	125 973	141 496
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	148 684 $	125 973 $
Composition		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91 684 $	66 973 $
Somme déposée dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	57 000	59 000

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Exercice terminé le 31 décembre 2005
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

1. La société et ses activités

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté du chef du Canada. La société est une société d'État mandataire inscrite à l'annexe III, partie II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se défaisant de ses biens de façon ordonnée et en se préparant à sa liquidation éventuelle.

La société a deux filiales en propriété exclusive : Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de son actif et de ses activités à Corporation Cameco (« Cameco »). Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets d'avant la réglementation, de la restauration des lieux et des prestations aux retraités. Des renseignements sur ces obligations sont présentés aux notes 8, 9 et 10.

La SGCH a été constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 4 décembre 1992 et acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, d'aider la société à procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia, une coentreprise. La participation dans cette coentreprise a été consolidée par intégration proportionnelle dans les présents états financiers.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales en propriété exclusive : la SGCH et CEI.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les placements à court terme qui sont considérés comme étant des placements facilement monnayables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois. La trésorerie est inscrite au prix coûtant plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la valeur marchande.

c) Coûts de désinvestissement et recouvrements

Les coûts de désinvestissement sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'il existe une assurance raisonnable quant à leur réalisation. Les coûts d'aliénation sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

d) Prestations aux retraités

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de financer certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les conventions suivantes ont été adoptées :

1) Le coût des prestations futures aux retraités gagnées par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations prévues futures, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne sont pas capitalisées.

2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain net actuariel (de la perte nette actuarielle) sur plus de 10 % de l'obligation au titre des prestations est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés. L'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés s'établit à 8 ans (9 ans en 2004). Le coût des prestations est compris dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétroliers et gaziers sont évalués à chaque période considérée afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des propriétés dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevés des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs des produits.

f) Épuisement et amortissement

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, et sont épuisés selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Une partie des coûts engagés est exclue d'après une comparaison entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 2005, 83 718 $ (74 934 $ en 2004) en coûts engagés et en coûts futurs avaient été exclus du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

g) Conversion de devises

Les opérations conclues en devises sont inscrites en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont rajustés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée prédéterminée ou prévisible de plus de un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes non réalisés qui découlent de ces opérations sont constatés dans les résultats.

2. Principales conventions comptables (suite)

h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant. Au 31 décembre 2005, la SGCH avait 458 $ (1 221 $ en 2004) de tiges de forage en stock et aucun montant $ (2 061 $ en 2004) de pétrole brut en stock.

i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est constatée au cours de la période durant laquelle l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est épuisé selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque période considérée afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et le montant de désactualisation est passé en charges à l'état des résultats de la période. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations seront imputés à l'obligation.

j) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre la valeur fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et les passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur.

k) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel à partir de la production sont constatés lorsque la SGCH transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés déduction faite des redevances.

l) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période considérée. Les résultats réels peuvent être considérablement différents de ces estimations.

3. Modification de convention comptable

Le chapitre 1590, « Filiales », a été modifié afin de retirer le paragraphe 1590.12 aux termes duquel il était permis, dans certains cas, de présenter le placement dans une entreprise à titre de placement temporaire. La société, aux termes des dispositions transitoires, a mis en œuvre cette modification pour la présentation de son placement dans la SGCH, filiale en propriété exclusive.

Avec prise d'effet le 1er janvier 2005, la société a modifié sa méthode de présentation de ce placement et elle a consolidé les comptes de la SGCH dans ses états financiers consolidés. Cette modification a été appliquée de façon rétroactive et les chiffres correspondants de 2004 ont été retraités. Par suite de cette modification, le total de l'actif et le total du passif se sont accrus respectivement de 403 036 $ (390 814 $ en 2004) et de 176 707 $ (155 473 $ en 2004) et le bénéfice net de l'exercice a augmenté de 221 988 $ (133 197 $ en 2004).

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 57 000 $ (59 000 $ en 2004) en dépôt dans un compte spécial du Trésor du Canada ne portant pas intérêt.

5. Somme détenue en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 $ (2 550 $ en 2004). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur la somme détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

6. Somme détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes

Depuis 2002, la SGCH dépose des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. En 2005, la SGCH a déposé une somme de 14 740 $ (33 945 $ en 2004) à titre de paiement anticipé relatif à la production future, ce qui a donné lieu à une augmentation de la somme déposée dans le compte ne portant pas intérêt, qui est passée à 74 740 $ (60 000 $ en 2004). La SGCH prévoit utiliser ce fonds avant l'abandon des lieux afin de se prémunir contre certains risques et, par conséquent, elle a réduit certains de ses risques assurés.

7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés. Toutes les immobilisations corporelles ont trait à la SGCH.

			2005	2004
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	434 435 $	229 970 $	204 465 $	230 171 $
Coûts de forage	137 523	127 071	10 452	11 591
	571 958	357 041	214 917	241 762
Pétrolier de brut (note 11)	39 534	17 793	21 741	23 480
	611 492 $	374 834 $	236 658 $	265 242 $

Au 31 décembre 2005, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 57 001 $ (56 532 $ en 2004).

La SGCH a effectué le calcul du plafonnement du coût entier au 31 décembre 2005 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen du prix futur estimatif de 60,06 $/baril (41,25 $/baril en 2004).

8. Obligation liée à la restauration des lieux

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité de tous les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier incombe à CEI, tandis que la responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI inscrit ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Au 31 décembre 2005, les coûts estimatifs et le montant comptabilisé s'élève à 7 963 $ (8 204 $ en 2004).

9. Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces coûts communs liés aux déchets d'avant la réglementation, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 $. Si CEI est incapable de s'acquitter de son obligation, le gouvernement prendra en charge cette obligation, tel qu'il a été convenu aux termes de l'accord d'achat et de vente de 1988.

Le gouvernement cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui sont maintenant abandonnés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'aboutissement de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir auprès de Cameco les sites d'enfouissement Port Hope et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, les coûts liés au déclassement et au nettoyage seront pris en charge par le gouvernement et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets d'avant la réglementation. CEI devra toutefois assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface et au déclassement des deux raffineries dans la mesure où les déchets sont des déchets d'avant la réglementation.

Il est vraisemblable que CEI contractera, dans l'avenir, des obligations supplémentaires au titre des coûts communs; il n'est toutefois pas possible, au prix d'un effort raisonnable, de faire une estimation de l'ampleur de ces obligations à ce moment-ci. Cameco fournit à CEI une estimation des coûts communs liés aux déchets de surface puis CEI comptabilise sa part. Au 31 décembre 2005, l'obligation de CEI au titre des coûts communs estimatifs liés aux déchets de surface s'établit à 10 346 $ (9 182 $ en 2004).

10. Obligations au titre des prestations aux retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 30 septembre 2005.

Les avantages en question comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2005	2004
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	4 121 $	3 931 $
Prestations versées	(571)	(210)
Intérêts débiteurs	211	229
Perte actuarielle	952	171
Solde à la fin de l'exercice	4 713	4 121
Passif au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	2 328	2 153
Prestations versées	(571)	(210)
Intérêts débiteurs	211	229
Amortissement de la perte actuarielle nette	153	156
Solde à la fin de l'exercice	2 121	2 328
Autres renseignements		
Déficit du régime	(4 713)	(4 121)
Perte actuarielle non amortie	2 592	1 793
Passif au titre des prestations constituées	(2 121)	(2 328)

10. Obligations au titre des prestations aux retraités (suite)

Le régime d'avantages n'est pas précapitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation au titre des prestations sont les suivantes :

	2005	2004
Taux d'actualisation	4,7 %	5,5 %
Taux d'augmentation des soins de santé	11,0 %	9,0 %
Taux d'augmentation des soins dentaires	5,0 %	9,0 %

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2005	2004
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial	11,0 %	10,0 %
Taux tendanciel plancher	6,0 %	6,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2011	2008

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante pour 2005 :

2005	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	362 $	(319)$
Total du coût des services rendus et des intérêts	20	(18)

11. Obligation locative – Pétrolier de brut

La SGCH, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La quote-part de la SGCH dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 900 $ (6 500 $ en 2004). La SGCH a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ». L'obligation locative représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 15 ans.

12. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La SGCH établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés.

Au 31 décembre 2005, le total du montant estimatif requis pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 78 478 $ (74 741 $ en 2004), selon la valeur actualisée, en fonction d'un passif futur totalisant 370 261 $ (173 120 $ en 2004). Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents, qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2030 (2019 pour 2004). Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt sans risque rajusté pour tenir compte de la qualité du crédit de la SGCH de 5 %.

Les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentent comme suit :

	2005	2004
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 1er janvier	74 741 $	72 516 $
Charge de désactualisation	3 737	2 225
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre	78 478 $	74 741 $

13. Redevances

La SGCH est assujettie à la convention de redevances d'Hibernia qui prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

a) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport (actuellement 5 %);

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total (qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)) comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

13. Redevances (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la SGCH a versé des redevances de 20 582 $ (11 308 $ en 2004). Par ailleurs, la SGCH est partie à la convention de participation aux profits nets (« PPN »), laquelle prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsqu'un niveau déterminé de rentabilité du projet est atteint. Compte tenu des prix actuels du pétrole, il est prévu que le paiement de cette redevance débutera en 2009. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Aucune redevance n'a été versée jusqu'à maintenant aux termes de la disposition de la convention de participation aux profits nets.

14. Impôts sur les bénéfices et autres impôts

La CDIC et CEI ne sont pas assujetties aux impôts sur les bénéfices.

La SGCH dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. Au 31 décembre 2005, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 75 300 $ (83 100 $ en 2004). L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses comptes fiscaux a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

14. Impôts sur les bénéfices et autres impôts (suite)

a) La provision pour les impôts sur les bénéfices diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 40 % (41 % en 2004) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2005	2004
Provision fiscale prévue calculée	133 361 $	83 694 $
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	(25 248)	(20 088)
Redevances, locations à bail et impôts miniers	5 351	4 636
Autres	(2 048)	2 693
	111 416 $	70 935 $
Impôts exigibles	116 016 $	78 635 $
Impôts futurs (réduction)	(4 600)	(7 700)
	111 416 $	70 935 $

b) Aux 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2005	2004
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	50 160 $	51 948 $
Autres	56	201
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon des lieux	(28 252)	(24 922)
Contrat de location-acquisition	1 736	1 073
Impôts futurs	23 700 $	28 300 $

15. Engagements et éventualités

a) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite pour CEI, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

b) La SGCH a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La part des obligations annuelles de la SGCH à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 720 $ par année.

c) La part de la SGCH dans les engagements contractuels et dans les obligations locatives annuelles de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (SEDH) pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2006	6 512 $
2007	2 763
2008	129
2009	néant
2010	néant

d) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'OCTLHE dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada–Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 millions de dollars. Le billet vient à échéance le 29 avril 2006. La quote-part de la SGCH sur ce billet s'élève à 5 950 $.

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme au comptant d'un montant brut de 30 millions de dollars (voir la note 5).

16. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors trésorerie se résument comme suit :

	2005	2004
Débiteurs	(3 205)$	(4 929)$
Stocks	2 824	(1 561)
Charges payées d'avance	(285)	(15)
Créditeurs et charges à payer	11 264	(7 105)
Impôts à payer	14 645	(16 198)
Obligations au titre des prestations aux retraités	(207)	174
Obligation liée à la restauration des lieux	(241)	3 637
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	1 164	1 549
	25 959 $	(24 448)$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la SGCH a payé des impôts de 100 465 $ (94 816 $ en 2004) et des intérêts de 2 130 $ (2 610 $ en 2004).

17. Juste valeur

Les instruments financiers de la CDIC, de CEI et de la SGCH comprennent la trésorerie et des équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et l'obligation découlant du contrat de location-acquisition. Aux 31 décembre 2005 et 2004, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

19. Information sectorielle

La société a choisi de présenter l'information sectorielle pour chacune de ses filiales mentionnées à la note 1 en raison des différences fondamentales en ce qui a trait à la nature de leurs activités. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2.

19. Information sectorielle (suite)

Bilan

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations inter sociétés	CDIC consolidé
Actif					
Actif à court terme					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 674	2 087	79 923		91 684
Somme déposée dans un compte du Trésor du Canada	–	57 000	–		57 000
Débiteurs	232	4	8 340	(139)	8 437
Stocks	–	–	458		458
Charges payées d'avance	–	–	367		367
	9 906	59 091	89 088	(139)	157 946
Placement dans des filiales	264 958	–	–	(264 958)	–
Somme détenue en main tierce	–	–	2 550		2 550
Somme détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes	–	–	74 740		74 740
Immobilisations corporelles	–	–	236 658		236 658
	274 864	59 091	403 036	(265 097)	471 894
Passif et avoir de l'actionnaire					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	173	32	19 173	(14)	19 364
Tranche à court terme de l'obligation liée à la restauration des lieux	–	1 463	–		1 463
Tranche à court terme de l'obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	4 044	–		4 044
Tranche à court terme des obligations au titre des prestations aux retraités	–	570	–		570
Tranche à court terme de l'obligation locative	–	–	2 997		2 997
Impôts à payer	–	–	38 311		38 311
Somme à payer à l'actionnaire	–	–	125	(125)	–
	173	6 109	60 606	(139)	66 749
Passif à long terme					
Obligation liée à la restauration des lieux	–	6 500	–		6 500
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation	–	6 302	–		6 302
Obligations au titre des prestations aux retraités	–	1 551	–		1 551
Tranche à long terme de l'obligation locative	–	–	13 923		13 923
Impôts futurs	–	–	23 700		23 700
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	–	78 478		78 478
	–	14 353	116 101		130 454
Avoir de l'actionnaire					
Capital-actions	1	296 586	–	(296 586)	1
Surplus d'apport	743 184	603 294	–	(603 294)	743 184
Bénéfices non répartis (déficit accumulé)	(468 494)	(861 251)	226 329	634 922	(468 494)
	274 691	38 629	226 329	(264 958)	274 691
	274 864	59 091	403 036	(265 097)	471 894

19. Information sectorielle (suite)

État des résultats

	CDIC	CEI	SGCH	Éliminations intersociétés	CDIC consolidé
Produits					
Placement dans la SGCH	221 988	–	–	(221 988)	–
Placement dans CEI	(2 714)	–	–	2 714	–
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	–	–	404 864		404 864
Intérêts créditeurs	283	41	1 359		1 683
	219 557	41	406 223	(219 274)	406 547
Charges d'exploitation					
Épuisement et amortissement	–	–	50 791		50 791
Frais d'exploitation	–	–	14 729		14 729
Désactualisation des obligations liée à la mise hors service d'immobilisations	–	–	3 737		3 737
Frais d'exploitation et de désinvestissement	977	175	1 388		2 540
Intérêts liés au contrat de location-acquisition	–	–	2 130		2 130
Perte de change	–	–	44		44
		977	175	72 819	
	73 971				
Autres charges					
Coûts de restauration des lieux	–	1 053	–		1 053
Coûts liés aux déchets d'avant la réglementation	–	1 163	–		1 163
Coûts des prestations aux retraités	–	364	–		364
		–	2 580	–	
	2 580				
Bénéfice net avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	218 580	(2 7 .4)	333 404	(219 274)	329 996
Impôts sur les bénéfices et autres impôts	–	–	111 416		111 416
Bénéfice net de l'exercice	218 580	(2 714)	221 988	(219 274)	218 580
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) au début de l'exercice	(456 074)	(858 537)	235 341	623 196	(456 074)
Dividendes versés	(231 000)	–	(231 000)	231 000	(231 000)
Bénéfices non répartis (déficit accumulé) à la fin de l'exercice	(468 494)	(861 251)	226 329	634 922	(468 494)

20. Événement postérieur à la date du bilan

Le 21 février 2006, la société été prévenue par un tiers que ce dernier réclamerait une indemnisation auprès de CEI à l'égard d'une réclamation déposée contre lui. L'issue de cette réclamation ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200-205 5 Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Fax (403) 691-8008
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
La Société de gestion Canada Hibernia

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion Canada Hibernia aux 31 décembre 2005 et 2004 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2005 et 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société, dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à son règlement, à la *Loi canadienne sur les sociétés par action* et aux statuts et règlements administratifs de la société.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Calgary, Canada

Le 6 mars 2006

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership, is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss association

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Bilan

31 décembre 2005 et 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	79 923 $	54 455 $
Débiteurs	8 340	5 203
Stocks (note 2 g))	458	3 282
Charges payées d'avance	367	82
	89 088	63 022
Immobilisations corporelles (notes 4 et 5)	236 658	265 242
Somme détenue en main tierce (note 6)	2 550	2 550
Somme détenue au titre de fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes (note 7)	74 740	60 000
	403 036 $	390 814 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	19 173 $	8 388 $
Impôts exigibles	38 311	23 666
Tranche à court terme de l'obligation locative (note 8)	2 997	2 773
Somme à payer à l'actionnaire	125	118
	60 606	34 945
Tranche à long terme de l'obligation locative (note 8)	13 923	17 487
Impôts futurs (note 10)	23 700	28 300
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (notes 3 a) et 5)	78 478	74 741
	176 707	155 473
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 1 action ordinaire	–	–
Bénéfices non répartis	226 329	235 341
	226 329	235 341
Engagement et éventualités (notes 9 et 11)		
	403 036 $	390 814 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

, administrateur

, administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

État des résultats et des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	404 864 $	292 746 $
Intérêts	1 359	1 078
	406 223	293 824
Charges		
Épuisement et amortissement	50 791	61 800
Frais d'exploitation	14 729	20 309
Intérêts sur le contrat de location-acquisition	2 130	2 610
Frais administratifs	1 388	1 142
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (notes 3 a) et 5)	3 737	2 225
Gain de change	44	1 606
	72 819	89 692
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	333 404	204 132
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 10)	111 416	70 935
Bénéfice net de l'exercice	221 988	133 197
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	235 341	216 144
Dividendes	(231 000)	(114 000)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	226 329 $	235 341 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

État des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
(en milliers de dollars)

	2005	2004
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	221 988 $	133 197 $
Éléments hors caisse		
Charge d'impôts futurs (réduction)	(4 600)	(7 700)
Épuisement et amortissement	50 791	61 800
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 737	2 225
Gains ou pertes de change non réalisés	(557)	(1 586)
Fonds provenant de l'exploitation	271 359	187 936
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 12)	25 308	(29 781)
	296 667	158 155
Financement		
Dividendes	(231 000)	(114 000)
Paiements aux termes de l'obligation locative	(2 783)	(2 691)
	(233 783)	(116 691)
Investissement		
Immobilisations corporelles (note 4)	(22 676)	(20 684)
Somme détenue au titre de fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes (note 7)	(14 740)	(33 945)
	(37 416)	(54 629)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	25 468	(13 165)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	54 455	67 620
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	79 923 $	54 455 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2005 et 2004
(Les montants en dollars sont en milliers.)

---

1. *Société de gestion Canada Hibernia*

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie une participation économique directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, d'aider à la cession de la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement a affecté les fonds dont la SGCH avait besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La production d'Hibernia a commencé à la fin de 1997 et, au cours de 1998, la SGCH a affiché des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement. Tous les crédits du gouvernement ont été remboursés.

La SEDH agit en qualité de mandataire des participants au Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet, autres que celles qui sont liées au transport du pétrole depuis le projet et aux redevances, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des participations économiques directes qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants.

2. Principales conventions comptables

a) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières). Les frais généraux et administratifs engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétrolifères et gazéifères sont évalués à chaque période considérée afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des propriétés dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût des propriétés non prouvées ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevés des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs des produits.

c) Épuisement et amortissement

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être épuisés selon la méthode proportionnelle l'utilisation en fonction des réserves prouvées. La société exclut une partie des coûts engagés dans le cadre du projet d'après une comparaison qu'elle fait entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 2005, la société avait exclu 83 718 $ (74 934 $ en 2004) en coûts engagés et en coûts futurs du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

d) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société constate la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au cours de la période durant laquelle l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est épuisé selon la méthode proportionnelle à l'utilisation en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque période considérée afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et le montant de l'accroissement est passé aux charges à l'état des résultats de la période. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations seront imputés à l'obligation.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Conversion de devises

Les opérations que la société conclut en devises sont inscrites en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont rajustés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée prédéterminée ou prévisible de plus de un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes non réalisés qui découlent de ces opérations sont imputés aux résultats.

f) Espèces et quasi-espèces

Les placements de la société sont considérés comme étant des quasi-espèces et ils sont inscrits au prix coûtant plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la valeur marchande.

g) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant. Au 31 décembre 2005, la société avait 458 $ (1 222 $ en 2004) de tiges de forage en stock et néant $ (2 061 $ en 2004) de pétrole brut en stock.

h) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre l'assiette fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur.

i) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel à partir de la production appartenant à la société sont constatés lorsque la société transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés déduction faite des redevances.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. Principales conventions comptables (suite)

k) Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été redressés afin que leur présentation soit conforme à celle du présent exercice.

l) Participation dans des coentreprises

La quasi-totalité des activités de la société en matière d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz est menée conjointement avec d'autres et, de ce fait, les états financiers ne reflètent que la quote-part de la société dans les activités en question.

3. Modification de conventions comptables

a) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er janvier 2004, la société a adopté la nouvelle norme comptable canadienne relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et elle a retraité les chiffres des périodes antérieures aux fins de comparaison.

Les nouvelles normes exigent que la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société relatives à l'abandon d'immobilisations corporelles à long terme soit constatée à titre de passif à long terme durant la période au cours de laquelle l'immobilisation est mise en service, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est également comptabilisée. Les coûts capitalisés aux actifs connexes sont amortis par imputation aux résultats de la même façon que le sont l'épuisement et l'amortissement de l'actif sous-jacent. Les obligations devant être constatées sont les obligations de nature obligatoire, contractuelle ou juridique. Le montant du passif s'accroît à chaque période considérée afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et le montant de l'accroissement est imputé aux résultats de la même période. Des révisions au coût estimatif initial ou à l'obligation estimative initiale donneraient également lieu à une augmentation ou à une diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

b) Capitalisation du coût entier – calcul du plafonnement du coût entier

Tel qu'il est mentionné à la note 2 b), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité modifiée en ce qui a trait à la capitalisation du coût entier dans le secteur du pétrole et du gaz. La note d'orientation modifie le calcul de la limite maximale existant. L'adoption de cette note d'orientation modifiée n'a eu aucune incidence sur les états financiers publiés de la société.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés.

			2005	2004
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	434 435 $	229 970 $	204 465 $	230 171 $
Coûts de forage	137 523	127 071	10 452	11 591
	571 958	357 041	214 917	241 762
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	17 793	21 741	23 480
	611 492 $	374 834 $	236 658 $	265 242 $

Au 31 décembre 2005, le solde des immobilisations corporelles a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 57 001 $ (56 532 $ en 2004).

La société a effectué le calcul de la limite maximale au 31 décembre 2005 afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, au moyen du prix futur estimatif de 60,06 $/b (41,25 $/b en 2004).

5. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés.

Au 31 décembre 2005, le total du montant estimatif requis pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 78 478 $ (74 741 $ en 2004), selon la valeur actualisée, en fonction d'un passif futur non actualisé totalisant 370 261 $ (173 120 $ en 2004). Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents, qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2030 (2019 pour 2004). Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt sans risque rajusté pour tenir compte de la qualité du crédit de la société de 5 %.

5. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux 31 décembre, se présentent comme suit :

	2005	2004
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2004	74 741 $	72 516 $
Charge de désactualisation	3 737	2 225
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2005	78 478 $	74 741 $

6. Somme détenue en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la société maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 $ (2 550 $ en 2004). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, des droits sur la somme détenue en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

7. Somme détenue au titre de fonds pour l'abandon futur des lieux et risques connexes

Depuis 2002, la société dépose des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. En 2005, la société a déposé une somme de 14 740 $ (33 945 $ en 2004) à titre de paiement anticipé relatif à la production future, ce qui a donné lieu à une augmentation de la somme déposée dans le compte ne portant pas intérêt, qui est passée à 74 740 $ (60 000 $ en 2004). La société prévoit utiliser ce fonds avant l'abandon des lieux afin de se prémunir contre certains risques et, par conséquent, envisage de réduire la couverture de ces risques assurés auprès de tiers.

8. Pétrolier de brut

La société, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 900 $ (6 500 $ en 2004). La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ». La tranche à long terme de l'obligation locative représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 15 ans.

9. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

c) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport (actuellement 5 %);

d) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total (qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)) comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, de 10 % pour les frais d'exploitation et de 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a versé des redevances de 20 582 $ (11 308 $ en 2004).

9. Redevances (suite)

Par ailleurs, la SGCH est partie à la convention de participation aux profits nets (« PPN »), laquelle prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia, lorsqu'un niveau déterminé de rentabilité du projet est atteint. Compte tenu des prix actuels du pétrole, il est prévu que le paiement de cette redevance débutera en 2009. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Aucune redevance n'a été versée jusqu'à maintenant aux termes de la disposition en matière de PPN de la convention de participation aux profits nets.

10. Impôts sur les bénéfices

La société dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. Au 31 décembre 2005, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 75 300 $ (83 100 $ en 2004). L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses comptes fiscaux a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition futur prévu.

a) La provision pour les impôts sur les bénéfices diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 40 % (41 % en 2004) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2005	2004
Provision fiscale prévue calculée	133 361 $	83 694 $
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	(25 248)	(20 088)
Redevances, location à bail et impôts miniers	5 351	4 636
Autres	(2 048)	2 693
	111 416 $	70 935 $
Impôts exigibles	116 016 $	78 635 $
Impôts futurs (réduction)	(4 600)	(7 700)
	111 416 $	70 935 $

10. Impôts sur les bénéfices (suite)

b) Aux 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2005	2004
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations corporelles	50 160 $	51 948 $
Autres	56	201
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon des lieux	(28 252)	(24 922)
Contrat de location-acquisition	1 736	1 073
Impôts futurs	23 700 $	28 300 $

11. Engagement et éventualités

a) La société a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La société s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La part des obligations annuelles de la société à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 720 $ par année.

b) La part de la SGCH dans les engagements contractuels et dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2006	6 512 $
2007	2 763
2008	129
2009	néant
2010	néant

c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (« OCTLHE ») dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 millions de dollars. Le billet vient à échéance le 29 avril 2006. La quote-part de la SGCH sur ce billet s'élève à 5 950 $.

11. Engagement et éventualités (suite)

c) (suite)

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme au comptant d'un montant brut de 30 millions de dollars (voir la note 6).

12. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors caisse se résument comme suit :

	2005	2004
Débiteurs	(3 137)$	(4 933)$
Stocks	2 824	(1 561)
Charges payées d'avance	(285)	(15)
Créditeurs et charges à payer	11 254	(7 092)
Impôts exigibles	14 645	(16 198)
Sommes à payer à l'actionnaire	7	18
	25 308 $	(29 781)$

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2005, la société a payé des impôts de 100 465 $ (94 816 $ en 2004) et des intérêts de 2 130 $ (2 610 $ en 2004).

13. Juste valeur

Les instruments financiers de la société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et les sommes à payer à l'actionnaire. Aux 31 décembre 2005 et 2004, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.